

**PRÈS LA CHAMBRE DE LA COUR SUPRÊME
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS**

Dépôt

Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/SC

Parties déposantes : M. KHIEU Samphân

Déposé auprès de : La Chambre de la Cour Suprême

Langue originale : Français

Date du document : 4 juin 2020



Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public

Classement arrêté par la Chambre de première instance : សាធារណៈ/Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature :

**Réponse de la Défense de KHIEU Samphân
aux demandes des Parties Civiles concernant la table des sources
TABLE DES SOURCES**

Déposée par :

Avocats de M. KHIEU Samphân
KONG Sam Onn
Anta GUISSÉ

Assistés de
SENG Socheata
Marie CAPOTORTO

Auprès de :

La Chambre de la Cour Suprême
KONG Srim
Chandra Nihal JAYASINGHE
SOM Sereyvuth
Florence Ndepele MWACHANDE-MUMBA
MONG Monichariya
Maureen HARDING CLARK
YA Narin

Les co-procureurs
CHEA Leang
Brenda J. HOLLIS

Tous les avocats des parties civiles

TABLE DES SOURCES

I. DROIT DES CETC

- Règlement intérieur des CETC.
- Directive pratique sur le dépôt de documents auprès des CETC.

II. DOCUMENTS JUDICIAIRES

1. Chambre de la Cour Suprême

- Modification de l'obligation de déposer une copie de toutes les sources, 28 octobre 2011, **E116/1/3**.
- Décision relative à la demande de KHIEU Samphân aux fins d'extension du délai et du nombre de pages de son mémoire d'appel, 23 août 2019, **F49**.
- *Decision on Requests Concerning the Civil Party Lead Co-Lawyers Response to KHIEU Samphân Appeal*, 6 décembre 2019, **F52/1**.
- Décision relative à la requête des co-Procureures visant l'obtention de pages supplémentaires pour répondre au mémoire d'appel de KHIEU Samphân contre le jugement rendu dans le dossier n°002/02, 24 avril 2020, **F55/3**.

2. Chambre de première instance

- Amendement à l'obligation de joindre les documents cités dans la table des sources, lorsqu'ils sont déjà dans le domaine public et sont facilement accessibles par toutes les parties, 5 avril 2011, **E72**.
- Jugement rendu à l'issue du [procès 002/02], 16 novembre 2018, **E465** (notifié le 28 mars 2019).

3. Parties

- Déclaration d'appel de KHIEU Samphân (002/02), 1^{er} juillet 2019, **E465/4/1**.
- Mémoire d'appel de KHIEU Samphân (002/02), 27 février 2020, **F54**, et Annexes **F54.1.11** à **F54.1.51**.
- Demandes concernant le non-respect par KHIEU Samphân de l'article 6 de la Directive pratique relative au dépôt des documents auprès des CETC, 26 mai 2020, **F56** (les « Demandes »).
- *Co-Prosecutors' Response to the Civil Party Lead Co-Lawyers' Requests Concerning KHIEU Samphân's Non-Compliance with Article 6 of the Practice Direction on the Filing of Documents*, 1^{er} juin 2020, **F56/1**.